

CONSEIL MUNICIPAL de LE VERGER

Séance du 15 septembre 2022

Procès-Verbal

DATE DE CONVOCATION 09/09/2022	L'an deux mil vingt-deux, le 15 septembre à 20h30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D’AFFICHAGE 19/10/2022	Etaient présents : Thierry BOURVEN, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Céline ROLLANT. Absents :
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents excusés : Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Sonia LEPAGE, Minh-Duc PHAM
EN EXERCICE..... 13	Pouvoirs : de Patrick CHRISTEL à Sylvie GALIC, de Delphine DELCAMBRE à Robert FOUGERAY, de Sonia LEPAGE à Thomas MATALI, de Minh-Duc PHAM à André GUILLOUX
PRESENTS..... 09	
VOTANTS..... 13	

Intervention de Mme Anne-Lise ROULLIER de Territoires Publics pour présenter le C.R.A.C.L. (Compte-Rendu Annuel à la Collectivité) relatif à l’opération ZAC des Chaputs.

09.2022.01 – ADMINISTRATION GENERALE - Désignation du secrétaire de séance

Après délibération et à l’unanimité, les membres du conseil municipal désignent Thierry BOURVEN en qualité de secrétaire de séance

09.2022.02 – ADMINISTRATION GENERALE - Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 juin 2022

Le procès-verbal de la réunion du 23 juin 2022 est adopté à l’unanimité

09.2022.03– URBANISME – Territoires publics – Compte-Rendu Annuel à la Collectivité au 31/12/2021

Conformément aux termes de la concession d’aménagement et en application des articles L300-5 du code de l’urbanisme et L 1523-2 du CGCT, le concessionnaire présente le compte rendu annuel au 31/12/2021 relatif à l’opération ZAC des Chaputs sur la commune de LE VERGER.

Après délibération et à l’unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le compte rendu annuel à la commune au 31/12/2021 relatif à l’opération ZAC des Chaputs sur la commune de LE VERGER.

09.2022.04 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation d’un correspondant « incendie et secours »

Proposition d’un candidat : M Minh-Duc PHAM

Après délibération et à l’unanimité, Le conseil municipal désigne M Minh-Duc PHAM en tant que correspondant « Incendie et Secours » pour la commune de LE VERGER.

09.2022.05 – BÂTIMENTS COMMUNAUX – Salle de la Cassière

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu’une demande d’utilisation de la salle de la Cassière a été faite, par un auto-entrepreneur, afin de proposer des cours multisports pour les enfants de moyenne section au CE1 et pour les adultes de + 60 ans.

Ce sont des activités qui viennent en complément des activités déjà existantes sur la commune.

Après délibération et à l’unanimité, les membres du conseil municipal autorisent :

- la signature d’une convention d’utilisation de la salle du 1^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023
- La mise à disposition la grande salle de la Cassière à titre gratuit jusqu’au 31/12/2022
- la demande d’une participation trimestrielle de 30,00 € payable au 31 mars et au 30 juin 2023.
- Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

09.2022.06 – FINANCES – Subvention pour le Comité des Fêtes

M GUILLOUX, adjoint aux finances, informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de verser une subvention au Comité des Fêtes.

En effet, le comité des fêtes a pu organiser, le dernier week-end du mois d'août, la fête communale et notamment le feu d'artifice.

Le montant est de 2 250 € pour le comité des fêtes.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le versement de la subvention au comité des fêtes pour un montant de 2 250 €.

09.2022.07 - Information au Conseil Municipal au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décisions prises par Madame le Maire entre le 24 juin 2022 et le 15 septembre 2022.

Le 27 juin autorise le transport des enfants du centre de loisirs pour la sortie du 12/07 au lac de Trémelin auprès des transports COTTIN pour un montant de 190 € TTC.

Le 30 juin décide l'achat de fleurs auprès du CAT Notre Avenir pour un montant de 168,19 € TTC

Le 1^{er} juillet décide l'achat d'un nouvel aspirateur pour les agents de l'école de la Vallée du Rohuel auprès de HYGIAL Ouest pour un montant de 1 107,90 € TTC

Le 6 juillet décide l'achat de tapis pour l'école de la Vallée du Rohuel auprès d'IKEA pour un montant de 139,90 € TTC

Le 6 juillet décide des travaux de voirie au Clos Paisible avec l'entreprise GERARD pour un montant de 1 560 € TTC

Le 12 juillet renonce à l'exercice du droit de préemption sur le bien cadastré AA 0012 situé au 33 rue le Breil Monbusson

Le 18 juillet décide l'achat de banquettes et de chauffeuses pour l'école de la Vallée du Rohuel auprès de SAVOIR PLUS pour un montant de 433 € TTC

Le 18 juillet décide de la vidange du bac à graisse du restaurant scolaire par la SAUR pour un montant de 470,64 € TTC

Le 29 août décide la signature du devis concernant les séances de Théâtre effectuées par DARE DARE ASSOCIATIONS pour un montant de 2 691 € TTC.

Le 29 août décide l'achat d'un onduleur pour le bureau de l'étage auprès de MICRO C pour un montant de 76,80 € TTC

Le 30 août décide l'achat de meubles pour l'école de la Vallée du Rohuel auprès d'IKEA pour un montant de 222,95 €

Le 2 septembre autorise le contrôle légionnelle dans les bâtiments communaux par EUROFINIS pour un montant de 921,60 € TTC

Le 3 septembre renonce à l'exercice du droit de préemption sur le bien cadastré WA31 situé au 1 rue le Breil Monbusson

Le 5 septembre décide l'achat de fournitures de bureau pour les services administratifs auprès de APRO BURO pour un montant de 495,11 € TTC.

Le 8 septembre décide de la formation des agents des services techniques – recyclage de l'habilitation électrique, auprès de DEKRA pour un montant de 324 € TTC l'une soit 648 € TTC.

Le 9 septembre décide l'achat de panneaux de signalisations pour les jeux extérieurs de la commune auprès de SOFIBAC pour un montant de 79,80 € TTC

Le 13 septembre décide l'achat d'une pièce alarme pour la cuisine de la salle des associations auprès de YESS pour un montant de 43,19 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le secrétaire de séance
Thierry BOURVEN



Le Maire,
Sylvie GALIC

